



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 20 janvier 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Daniel Champagne, Mike Duggan, Laurence Gillot, Nathalie Joannette et M<sup>e</sup> Marlène Painchaud.

**CE-2021-19**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LES 25 NOVEMBRE, 2 ET 8 DÉCEMBRE 2020 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LES 1<sup>ER</sup>, 4 ET 8 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue les 25 novembre, 2 et 8 décembre 2020 ainsi que de la séance spéciale tenue les 1<sup>er</sup>, 4 et 8 décembre 2020 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

**CE-2021-20**

**IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR ÉCOLIERS ET MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE FORAN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète :

- l'implantation d'un passage pour écoliers sur la rue Foran, à une distance d'environ 115 m au nord de la rue de la Corse, dossier RS-20-187, comme illustré au plan numéro CRO-20-465 du 30 octobre 2020;
- une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Foran, dossier RS-20-187, comme illustré au plan numéro CRO-20-422 du 17 septembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Foran	Ouest	D'un point situé à 95 m au nord de la rue de la Corse, sur une distance de 40 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux sur la rue Foran, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-20-465 et CRO-20-422 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-21

**IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES RUES DE BRUXELLES ET DE L'ATMOSPHERE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues de Bruxelles et de l'Atmosphère, dossier RS-20-265, comme illustré au plan numéro CRO-20-548 du 30 novembre 2020.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-548 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-22

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE PHARAND - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Pharand, dossier RS-20-270, comme illustré au plan numéro CRO-20-567 du 7 décembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Pharand	Nord	De la rue Saint-Cyr, sur une distance de 15 m vers l'ouest	En tout temps
Pharand	Nord	De la rue Saint-Cyr, sur une distance de 17 m vers l'est	En tout temps
Pharand	Sud	Entre les accès du rond-point de la rue Pharand (côté nord de l'îlot)	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre du projet d'implantation de mesures de modération de la vitesse 2020, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-567 qui fait partie de la présente.

Adoptée

CE-2021-23

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE NEUVILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Neuville, dossier RS-20-286, comme illustré au plan numéro CRO-20-571 du 10 décembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De Neuville	Sud	Entre la rue de la Forteresse et la rue du Petit-Village	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-571 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-24

**SOUSSION 2020 SP 382 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux des usines d'eau potable, d'épuration et de l'usine de traitement de lixiviat aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 27 novembre 2020, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chaque article.

Les contrats seront d'une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

Une indexation trimestrielle selon l'indice IHS est prévue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour les articles 5.1 Hydroxyde de sodium 50 % en semi-vrac, 6.1 Hydroxyde de sodium 25 % liquide et 12.1 Chlore liquide en vrac.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2021 et 2022, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-25

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DE DEUX PARTIES DU LOT 1 085 907 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 11145355 CANADA INC. (BRIGIL) - RÉFECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du réaménagement du boulevard Saint-Joseph, la Ville doit se porter acquéreur de certaines bandes de terrains afin de consolider les infrastructures souterraines ainsi que les aménagements de surfaces planifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit notamment acquérir deux parties du lot 1 085 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie totale de 533,7 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 11145355 Canada inc. est propriétaire du lot 1 085 907 du cadastre du Québec, et consent à céder à la Ville les parcelles de terrain requises;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité:

- accepte la promesse de vente et acquiert, de gré à gré, deux parties du lot 1 085 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie totale de 533,7 m<sup>2</sup>, au montant de 287 250 \$ plus les taxes si applicables, ainsi qu'un montant forfaitaire de 8 853,08 \$ incluant les taxes, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de vente négociée et dûment signée le 19 novembre 2020;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, tel que prévu à la promesse de vente, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises pour l'acquisition, à même le poste budgétaire 18-18024-004, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18024-004-85379	309 660,64 \$	PDI - Aménagement de surface - Boulevard Saint-Joseph - 17-3096 - Acquisitions Saint-Joseph
04-13493	14 747,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 710,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-26**

**SOUSSION 2020 SP 320 - FOURNITURE DE RÉCHAUDS POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Permaroute inc., située au 149, rue Pierre-Paradis, St-Alphonse-de-Granby, Québec, JOE 2A0, pour la fourniture de quatre réchauds pour le transport d'asphalte sur remorque, pour un montant total de 126 472,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 septembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30866-037-85380	28 871,56 \$	Programme de remplacement de véhicules – Service des travaux publics - Recycleur
06-30866-038-85381	28 871,56 \$	Programme de remplacement de véhicules – Service des travaux publics - Recycleur
06-30866-039-85382	28 871,56 \$	Programme de remplacement de véhicules – Service des travaux publics - Recycleur
06-30866-040-85383	28 871,56 \$	Programme de remplacement de véhicules – Service des travaux publics - Recycleur
04-13493	5 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 486,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-27**

**SOUSSION 2020 SP 383 - FOURNITURE DE CAMIONS CHÂSSIS-CABINE AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de camions châssis-cabine, avec équipement, pour un montant total de 152 900,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 décembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30836-011-85384	73 486,00 \$	Remplacement de véhicules et machinerie – Services des travaux publics et de police – Autres camions 1t 310ra256
18-19013-003-85385	66 132,08 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion 3/4 t 4x4 - 136rb849
04-13493	6 649,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 632,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-28

**SOUSSION 2020 SP 327A - RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS  
ET DES PELOUSES - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis, 27 rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour la réfection des aménagements paysagers et des pelouses - Boulevard des Allumettières, pour un montant total approximatif de 95 598,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 décembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-29

**SOUSSION 2021 SP 013 - ACHAT REGROUPÉ 2021 AVEC LE CENTRE  
D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES - FOURNITURE DE VÉHICULES  
LÉGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but l'achat de véhicules légers;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d'acquisitions gouvernementales s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre d'acquisitions gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de divers véhicules légers pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales fera l'analyse des soumissions déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales adjudgera un contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour se procurer divers véhicules légers, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de divers véhicules légers;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales les types et quantités de véhicules dont elle aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra le Centre d'acquisitions gouvernementales et en retournant ces documents à la date fixée;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais d'administration de 350 \$ par véhicule acheté;
- transmet un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même divers postes budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-30

**REJET - SOUMISSION 2020 SP 324 - FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSTALLATION ET DE RETRAIT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES POUR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 22 octobre 2020, un appel d'offres public pour la fourniture d'un service d'installation et de retrait d'équipements électroniques pour le Service de police de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** des ambiguïtés à la section A, plus précisément à l'article 4 du cahier Devis : « Véhicules neufs » en lien avec le cahier Formule de soumission du même article : « Nouvelle installation pour des équipements neufs (selon l'article 4 spécifié au cahier Devis) », se retrouvant au niveau des exigences décrites aux documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissionnaires ont été joints afin d'expliquer leur prix. Leurs réponses étant divergentes et ne représentant pas une façon juste et équitable de comparer les trois soumissions. Ceci pourrait entraîner un effet discriminatoire envers l'un ou l'autre des soumissionnaires ayant soumis des offres de prix et comporte certains risques dans les faits pour accepter l'une ou l'autre des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues pour la section A, considérant les différentes interprétations de l'article 4 du cahier Devis et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour la section B, considérant le rejet de la section A et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2021-31

**RENOUVELLEMENT DU BAIL AU 183, CHEMIN FREEMAN POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023 ET 2024 POUR UNIGYM GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de Hull a besoin d'un site pour la pratique de la gymnastique;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail pour la location du 183, chemin Freeman vient à échéance le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent renouveler le bail du 183, chemin Freeman pour deux ans plus deux années (2023 et 2024) en option pour la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de palestre qui regrouperait des services pour les secteurs d'Aylmer et de Hull est en planification et que la Ville souhaite s'assurer de rendre disponible une infrastructure à la pratique de la gymnastique dans le secteur de Hull d'ici la réalisation du projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le renouvellement du bail du 183, chemin Freeman pour les années 2021 et 2022 avec deux années d'options (2023 et 2024);
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, à signer le bail de location du 183, chemin Freeman pour deux ans plus deux années d'option à la discrétion de la Ville, au coût annuel de 143 935,44 \$ plus les taxes, en plus d'assumer les frais énergétiques estimés à 12 106,20 \$ annuellement plus les taxes;



- autorise le trésorier à prévoir au budget des années 2022 ainsi que les années d'options (2023 et 2024), le cas échéant, les sommes nécessaires aux paiements du loyer ainsi que les frais énergétiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-511-85376	151 824,16 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux –Location / espaces
02-71040-681-85377	8 590,00 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Électricité
02-71040-682-85378	3 410,00 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Gaz
04-13493	7 802,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 782,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-32**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-45 POUR UN MONTANT TOTAL DE 299 754,91 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-45 d'un montant total de 299 754,91 \$ pour la période du 19 au 25 novembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-33**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-46 POUR UN MONTANT TOTAL DE 61 203,20 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-46 d'un montant de 61 203,20 \$ pour la période du 26 novembre au 2 décembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-34**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-47 POUR UN MONTANT TOTAL DE 194 394,86 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 DÉCEMBRE 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-47 d'un montant de 194 394,86 \$ pour la période du 3 au 9 décembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-35

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-48 POUR UN MONTANT TOTAL DE 313 140,90 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-48 d'un montant de 313 140,90 \$ pour la période du 10 au 16 décembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-36

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-49 POUR UN MONTANT TOTAL DE 257 888,99 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 DÉCEMBRE 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-49 d'un montant de 257 888,99 \$ pour la période du 17 au 23 décembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-37

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 43, 44, 45, 46 ET 47 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 46, 47, 48, 49 ET 50 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 45, 46, 47, 48 ET 49 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 46, 47, 48, 49 ET 50**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 43, 44, 45, 46 et 47, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 46, 47, 48, 49 et 50, les listes des réquisitions numéros 45, 46, 47, 48 et 49 ainsi que les listes des embauches numéros 46, 47, 48, 49 et 50 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	27 699,46 \$	23 au 27 novembre 2020
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	511 693,47 \$	23 au 27 novembre 2020
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	4 450,25 \$	23 au 27 novembre 2020
Liste des embauches numéro 46	Embauche du personnel temporaire	245 148,87 \$	15 au 21 novembre 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	12 398,15 \$	30 nov. au 4 déc. 2020
Liste PD numéro 47	Pièces de comptes à payer	551 193,02 \$	30 nov. au 4 déc. 2020
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	10 635,20 \$	30 nov. au 4 déc. 2020
Liste des embauches numéro 47	Embauche du personnel temporaire	501 885,28 \$	22 au 28 nov. 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	52 240,66 \$	7 au 11 décembre 2020
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	443 436,26 \$	7 au 11 décembre 2020
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	4 328,31 \$	7 au 11 décembre 2020
Liste des embauches numéro 48	Embauche du personnel temporaire	910 474,05 \$	29 nov. au 5 décembre 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	16 372,92 \$	14 au 18 décembre 2020
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	896 231,20 \$	14 au 18 décembre 2020
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	5 492,04 \$	14 au 18 décembre 2020
Liste des embauches numéro 49	Embauche du personnel temporaire	305 257,19 \$	6 au 12 décembre 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	20 598,92 \$	21 au 25 décembre 2020
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	650 674,08 \$	21 au 25 décembre 2020
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	4 238,78 \$	21 au 25 décembre 2020
Liste des embauches numéro 50	Embauche du personnel temporaire	2 388 988,34 \$	13 au 19 décembre 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-38

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-01 POUR UN MONTANT TOTAL 72 689,66 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 DÉCEMBRE 2020 AU 6 JANVIER 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-01 d'un montant de 72 689,66 \$ pour la période du 24 décembre 2020 au 6 janvier 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-39

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 48 ET 1 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 51 ET 1 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 50 AINSI QUE LA LISTE D'EMBAUCHES NUMÉRO 51**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 48 et 1, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 51 et 1, la liste des réquisitions numéro 50 ainsi que la liste des embauche numéro 51 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	24 149,28 \$	4 au 8 janvier 2021
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	833 171,99 \$	4 au 8 janvier 2021
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	6 178,19 \$	4 au 8 janvier 2021
Liste des embauches numéro 51	Embauche du personnel temporaire	2 138 570,76 \$	20 au 26 décembre 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	2 132,44 \$	4 au 8 janvier 2021
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	32 115,98 \$	4 au 8 janvier 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-40

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON RÉALITÉ INC. - 116, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Maison Réalité inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 116, boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Maison Réalité inc. pour l'immeuble situé au 116, boulevard Saint-Joseph.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Novembre 2020

CE-2021-41

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS 2021 DE LA VILLE DE GATINEAU À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est membre de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération canadienne des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit payer les deux cotisations des associations municipales au début de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais sont calculés selon la population, lesquels incluent les cotisations annuelles, la tarification au Carrefour du capital humain et la préinscription aux assises annuelles 2021 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2021 de la Ville de Gatineau :

<b>Associations municipales</b>	<b>Montants</b>
Union des municipalités du Québec	216 668,87 \$ incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	64 415,33 \$ incluant les taxes

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-494 – Conseil municipal – Cotisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-42

**MANDATER LES SERVICES JURIDIQUES AFIN D'INSTITUER TOUTES LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE RELATIVEMENT À UN IMMEUBLE DANGEREUX PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LA SÉCURITÉ DE SES OCCUPANTS, SITUÉ AU 82, RUE DESCHÊNES - LOT 3 115 481 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble situé au 82, rue Deschênes, comporte plusieurs déficiences;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité des occupants de l'immeuble est compromise, l'immeuble présentant de sérieux risques d'incendie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire que des actions soient prises sans délai afin que l'immeuble soit évacué;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire que des procédures soient prises afin que des travaux soient réalisés afin de le rendre conforme à la réglementation municipale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate les Services juridiques afin d'instituer toutes les procédures nécessaires devant la Cour supérieure afin d'assurer la sécurité des occupants de l'immeuble situé au 82 rue Deschênes, pour obliger le propriétaire à se conformer à la réglementation municipale et, à défaut pour le propriétaire de se conformer dans le délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville de Gatineau à faire les travaux nécessaires, aux frais du propriétaire.

Les Services juridiques ou leur mandataire sont autorisés à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin d'instituer la procédure.

Adoptée

**CE-2021-43**

**FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR LES EMPLOYÉS 114072 ET 115452**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 114072 a été embauché le 20 juin 2016 sur la liste d'admissibilité afin de combler des besoins temporaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 115452 a été embauché le 8 avril 2019 sur la liste d'admissibilité afin de combler des besoins temporaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés numéros 114072 et 115452, à titre d'employés temporaires, devaient se soumettre aux procédures de rappel prévues à l'article 5.06 de la convention collective des employés cols blancs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 114072 a cumulé trois refus d'affectation prévus à l'article 10.06 de la convention collective des employés cols blancs, entre le 2 octobre 2020 et le 26 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 115452 a cumulé trois refus d'affectation prévus à l'article 10.06 de la convention collective des employés cols blancs, entre le 23 avril 2020 et le 29 octobre 2020 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de mettre fin au lien d'emploi des employés numéros 114072 et 115452.

Adoptée

**CE-2021-44**

**FIN D'EMPLOI DES SALARIÉS BRIGADIERS NUMÉROS 111677 ET 114198, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12.9 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES BRIGADIERS**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des brigadiers le 24 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 12.9 à l'effet qu'un salarié surnuméraire perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QU'**en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des brigadiers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la fin d'emploi administrative des employés numéros 111677 et 114198.

Adoptée

CE-2021-45

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 105202**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 105202 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 16 mai 1994 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105202 est absent de façon continue depuis le 5 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 105202 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 9 octobre 2020, notre assureur SSQ reconnaît une invalidité totale et permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier médical du médecin traitant et de l'assureur SSQ considère que l'employé numéro 105202 n'est plus en mesure d'effectuer aucun travail rémunérateur;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 105202 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 105202.

Adoptée

CE-2021-46

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION NON-CONFORME (MUR DE SOUTÈNEMENT) AU 1411, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de construction d'un muret de béton ont été réalisés sur la propriété située au 1411, rue Saint-Louis laquelle est située dans la plaine inondable 0-20 ans et dans la zone d'intervention spéciale décrétée par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 313.20 du Règlement de zonage numéro 502-2005 stipule que les interventions relatives à des travaux d'aménagement, de construction, de remblai ou de déblai, sont interdites dans la zone de grand courant d'une plaine inondable;

**CONSIDÉRANT QUE** le décret 817-2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables stipule que toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits à l'intérieur du périmètre de la zone d'intervention spéciale ainsi décrétée;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis d'infraction a été livré le 17 août 2020 au propriétaire, monsieur Pierre Chaussée, lui demandant de corriger une construction non-conforme mais qu'il n'y a pas donné suite;

**CONSIDÉRANT QU'**un constat d'infraction a été rédigé le 24 août 2020 et transmis à la Cour municipale accusant le propriétaire d'avoir omis de prendre toute mesure nécessaire afin de corriger la construction non-conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** les visites d'inspection effectuées les 24 et 31 août 2020 ont permis de constater que le mur de béton était toujours en place;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des affaires juridiques a analysé la situation et appuie le Service de l'urbanisme et du développement durable dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des affaires juridiques a signifié une mise en demeure au propriétaire, monsieur Pierre Chaussée, le 8 décembre 2020, lui demandant de démolir le mur de soutènement et de remettre le terrain à son état initial;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire, monsieur Pierre Chaussée, n'a toujours pas donné suite aux avis, constat et mise en demeure qui lui ont été dûment signifiés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin de présenter une requête à la Cour supérieure selon l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en vue d'obtenir un jugement forçant le propriétaire à démolir le muret construit sans permis au 1411, rue Saint-Louis dans le secteur de Gatineau, de nettoyer le terrain de tous les débris provenant des travaux de démolition, de niveler et gazonner le terrain et, à défaut du propriétaire de démolir le muret dans le délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à exécuter les travaux, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2021-47

**CONFIRMER LE MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS AFIN DE REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ PAR 7080735 CANADA INC. DANS LE DOSSIER DE COUR 550-17-011884-200**

**CONSIDÉRANT QUE** par voie de demande introductive d'instance datée du 15 décembre 2020, 7080735 Canada inc. a institué une poursuite à l'encontre de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, les services de la firme DHC Avocats inc. ont été retenus pour représenter la Ville de Gatineau dans le cadre de cette poursuite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 24 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels prévoit qu'un contrat de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles peut être attribué sans appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat octroyé à la firme DHC Avocats inc. afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre de la poursuite judiciaire intentée par 7080735 Canada inc.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200 412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-48

**RÈGLEMENT HORS COUR - AXA ASSURANCES, AVIVA INSURANCE CO. OF CANADA ET ZURICH DU CANADA C. VILLE DE GATINEAU - DOSSIER DE COUR 550-17-002269-056, 550-17-002312-062, 550-17-002415-063, 550-17-002417-069 ET 550-17-002416-061**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est poursuivie pour dommages dans les dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 550-17-002269-056, 550-17-002312-062, 550-17-002415-063, 550-17-002417-069 et 550-17-002416-061;

**CONSIDÉRANT** les négociations intervenues entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;



**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement tel que dûment négocié :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le règlement hors cour intervenu entre les parties tel que négocié par les représentants des parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

**Monsieur le conseiller Pierre Lanthier déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations. Il quitte la réunion.**

CE-2021-49

**RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DU RÉGIME DES POLICIERS ACTIFS ET RETRAITÉS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective du régime des policiers actifs et retraités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a accepté les conditions de ce contrat par sa résolution numéro CE-2016-1108 du 7 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme HUB International Québec Limitée a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective des policiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la SSQ Groupe financier, applicable pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 8 décembre 2020 de la firme HUB International Québec Limitée, dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2021.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif